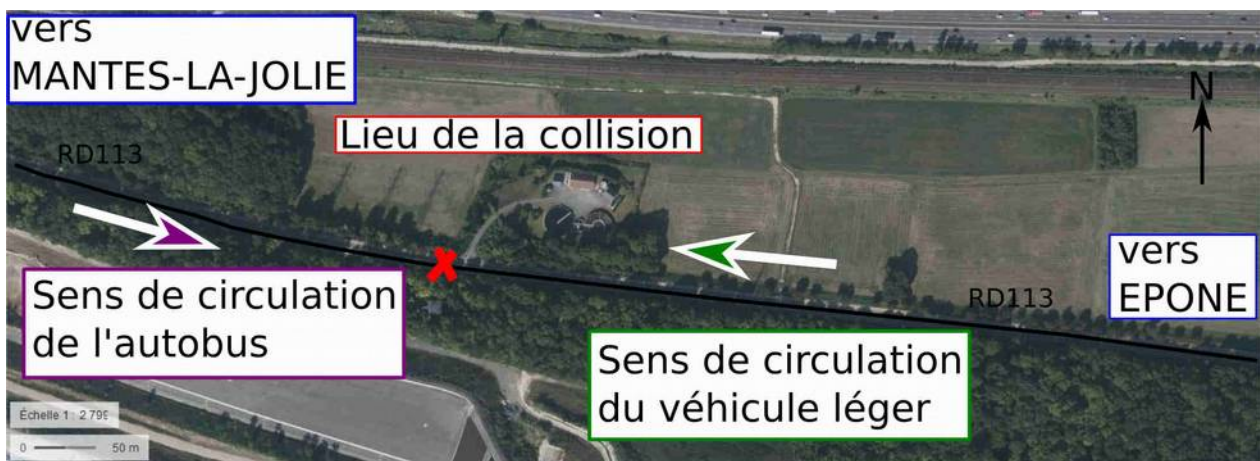


Collision mortelle entre un véhicule léger et un autobus sur la route départementale n° 113 survenue le 28 juillet 2023 à Mézières-sur-Seine dans les Yvelines.

Fiche de présentation

I) Localisation de l'accident

L'accident s'est produit sur la route départementale n° 113, hors agglomération sur la commune de Mézières-sur-Seine dans les Yvelines (78). Cette route bidirectionnelle est gérée par le conseil départemental des Yvelines. L'événement est localisé à proximité d'une intersection et d'un virage.



Localisation de la commune de Mézières-sur-seine et vue aérienne des abords de lieu de la collision
source : Géoportail IGN, légende BEA-TT

II) Les faits, d'après les premiers éléments recueillis

Vendredi 28 juillet 2023, vers 7 heures, un autobus appartenant à la société Keolis assurait un trajet entre Mantes-la-Jolie et Épône en substitution d'une offre ferroviaire assurée habituellement par le transilien ligne J opérée par SNCF Transilien pour Île-de-France Mobilités. À bord de l'autobus, environ une quarantaine d'occupants étaient présents, dont beaucoup debout.

L'autobus se déplaçait en direction d'Épône dans sa voie de circulation. Un véhicule léger circulant en direction de Mantes-la-Ville s'est déporté dans la voie opposée au moment de croiser l'autobus et l'a heurté au niveau du côté droit de sa face avant.

Suite au choc, le véhicule léger s'est retrouvé sur la gauche de la chaussée dans son sens de circulation et a terminé sa trajectoire en heurtant un obstacle situé sur l'accotement (arbre et poteau support d'un panneau routier). Son conducteur seul à bord a été blessé.

L'autobus a effectué une manœuvre sur sa gauche, soit avant le choc pour éviter le VL, soit suite au choc, l'amenant à se déporter sur la voie opposée. Il a ensuite traversé la chaussée et terminé sa trajectoire dans le bas-côté en contrebas de la route quelques dizaines de mètres après le choc. À bord de l'autobus deux passagers sont décédés, cinq ont été gravement blessés avec leur pronostic vital engagé, une trentaine, dont le conducteur, ont été plus légèrement blessés.

Les opérations de secours ont mobilisé une centaine de personnes ainsi que deux hélicoptères.

III) L'ouverture de l'enquête

Le conducteur du VL, ayant obtenu son permis de conduire depuis 3 ans et possédant tous ses points, était fortement alcoolisé. Au-delà de ce constat, les investigations du BEA-TT porteront sur la recherche d'éléments ayant pu contribuer à la survenue de cet accident ou aux conséquences de la collision. En particulier seront analysés :

- la cinématique des véhicules et les actions de conduite des deux conducteurs avant et après la collision ;
- les éventuelles causes ou facteurs mécaniques dans les véhicules ;
- les infrastructures routières aux abords du lieu de la collision et d'arrêt des véhicules ;
- le contexte ayant abouti au choix d'un véhicule de transport en commun de type autobus, et en particulier le cadre réglementaire d'autorisation d'utilisation d'un tel véhicule pour assurer un transport en commun de substitution, prévu ou imprévu ;
- les aménagements intérieurs, ainsi que les conditions de circulation et d'évacuation de l'autobus.

Elle sera réalisée dans le cadre des articles L. 1621-1 à L. 1622-2 et R. 1621-1 à R. 1621-26 du Code des transports. Elle a pour seul objet de prévenir de futurs accidents et ne vise pas à déterminer des responsabilités. Elle consiste à collecter et analyser les informations utiles pour déterminer les causes et les facteurs contributifs à la survenue de l'accident, en vue de formuler des recommandations de sécurité visant à réduire le risque de répétition d'accident analogue.